

Conseil municipal du 9 septembre 2021
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2021
Convocation du 16 août 2021

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 20h30

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, M. **GUICHARD** Jean-Pierre, Mme **TOURON** Elodie, M. **BRAULT** Jacky, Mme **CHARPENTIER** Chantal, M. **GENET** Didier,
M. **LEPRINCE** Laurent, M. **BIZET** Florent, Mme **CROSNIER** Dominique, Mme **BONNAFOUX** Chane, M. **DURAND** Rémy, M **DESFONDS** Franck, Mme **LE TEISSIER** Aude,

Absents excusés :

Mme **COSTA** Sandra
M. **DELIMOGES** Gilbert
Mme **PAYET Solène** pouvoir à M GUICHARD
M **FEUGUEUR** Stéphan pouvoir à Mme BONNAFOUX
Mme **THUILLE** Stéphanie pouvoir à M BESNARD
Mme **CAPRETTI** Corine pouvoir à Mme TOURON

Secrétaire de Séance : Mme Crosnier Dominique est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2021

FINANCES

- Passage à la comptabilité M 57
- Subvention 2021 pour les Scarabées
- Subvention 2021 pour le Football club des Bords de l'Eure
- Tarif pour le marché nocturne
- Tarif location salle pour stage d'été
- Décision Modificative 01-2021
- Demande de subvention pour les courts de tennis

COMMUNICATION – INFORMATION

- Election Présidentielle et législatives 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2021

Délibération N°23-2021

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021 à l'unanimité des présents.

I/ Finances :

Passage à la comptabilité M 57

Délibération N° 24-2021

Le Maire rappelle que le référentiel de comptabilité actuelle est la M 14.

Le passage à la comptabilité M 57 est obligatoire pour toutes les collectivités. Cette procédure doit s'étaler entre 2022 et 2024.

Le passage à la M57 concerne l'ensemble de nos budgets

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **Décide** que la comptabilité de la Commune sera instruite en M 57 à compter du 1^{er} Janvier 2022.

↳ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ce changement.

↳ **Précise** que ce changement de nomenclature concerne l'ensemble de nos budgets

Subvention aux Scarabées

Délibération N° 25-2021

Dans le cadre de leurs activités, l'association « les Scarabées » a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante dont l'examen a eu lieu en réunion plénière du 8 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Vote** la subvention suivante

Subvention Scarabées	2 300 €
----------------------	---------

- **Précise** que ces inscriptions seront prévues au budget 2021, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »

Subvention au Football club des Bords de l'Eure

Délibération N° 26-2021

Dans le cadre de leurs activités, l'association « Club les Bords de l'Eure » a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante dont l'examen a eu lieu en réunion plénière du 8 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Vote** la subvention suivante

Subvention Club les bords de l'Eure	2 000 €
-------------------------------------	---------

- **Précise** que ces inscriptions seront prévues au budget 2021,
à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »

Tarif de location pour le marché nocturne **Délibération N° 27-2021**

En réunion Plénière du 8 septembre 2021, le conseil municipal a étudié le tarif du droit de place pour le marché nocturne

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ **Décide** d'appliquer à compter de ce jour le tarif de **2€ le ml** pour le droit de Place du marché nocturne

Tarif de location salle Baire pour les stages d'été **Délibération N° 28-2021**

Lors de la commission Finances, le conseil municipal a étudié les tarifs de location des salles communales à l'occasion des stages à la semaine proposés aux enfants durant les vacances scolaires

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **Décide** d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2022** les tarifs pour ces activités à la salle Baire comme suit :

ACTIVITES STAGES D'ÉTÉ SALLES COMMUNALES	Effet au 1 ^{er} janvier 2022
STAGE PAR SEMAINE	200 €

Décision Modificatives N°1-2021 **Délibération N° 29-2021**

Compte tenu de l'attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote** les décisions modificatives comme suit,

Dépenses de Fonctionnement	Montant
Art. 6188 (autre frais divers)	- 4 300 €
Art. 6574 (subvention « les Scarabées »)	+ 2 300 €
Art. 6574 (subvention « le club des bords de l'Eure »)	+ 2 000 €
	0 €

Demande de subvention au titre du FDI « équipement sportif »
Délibération N° 30-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'aménagement d'un court de tennis**, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant de ces travaux est de : **100 423 € HT soit 120 507.60 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** l'aménagement du court de tennis pour un montant de **100 423 € HT**
 ✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDI 2022** d'un montant de 30 127 € soit 30% du coût du projet

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

Début : 1^{er} – 2^{ème} semestre 2022

Fin : décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

COUT DE L'OPERATION	FINANCEMENT		
Coût global : 100 423€		Montant €	% de la dépense
	Département FDI	30 127 €	30 %
	Etat DETR	20 085 €	20 %
	Autofinancement	50 211 €	
Total : 100 423 €	Total Produits : 100 423 €		

Demande de subvention au titre de la DETR « équipement sportif »
Délibération N° 31-2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 (DETR) peut être sollicitée pour l'aménagement d'un court de tennis

Le total de l'opération s'élève à la somme de 100 423 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 dans le cadre d'équipement et services à la population pour l'aménagement du

Conseil municipal du 9 septembre 2021
court de tennis au taux de référence de 20% pour une dépense subventionnable HT plafonnée à 450 000€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'aménagement d'un court tennis
- **Décide** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 d'un montant de 20% pour l'aménagement du court de tennis
- **Etablit** le plan de financement prévisionnel comme suit

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTIONS		AUTOFINANCEMENT
		Organismes	Montant	
Aménagement court de tennis	100 423 €	DETR 20% FDI 30%	20 085 € 30 127 €	
Total	100 423 €		50 212 €	50 211 €

Le début du chantier aura lieu dans le second trimestre voire semestre 2022

Les travaux débiteront après avis attributif de subvention

- **Dit** que des crédits seront inscrits au budget commune 2022
- **Autorise** M Le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

Demande de subvention au titre du Fonds de concours pour « équipement sportif »
Délibération N° 21-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'aménagement du court de tennis**, il est proposé de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de Concours

Le montant de ces travaux est de : **100 423 € HT soit 120 507.60 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **Approuve** l'aménagement du court de tennis pour un montant **de 100 423 € HT**
- ✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Chartres métropole au titre du **Fonds de concours 2022** d'un montant de 10 042 € soit 10% du coût du projet

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

Début : 1^{er} – 2^{ème} semestre 2022

Fin : décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

COUT DE L'OPERATION	FINANCEMENT		
Coût global : 100 423 € HT 120 507.60 € TTC		Montant €	% de la dépense
	Département FDI	30 127.00 €	30%
	Fds de concours	10 042.00 €	10%
	DETR	20 085.00 €	20 %
	FCTVA	19 768.07 €	16.404% du TTC
	Autofinancement	40 485.53 €	
Total: 120 507.60 €	Total Produits : 120 507.60 €		

Demande de subvention auprès de l'ANS 2022 pour « équipement sportif »
Délibération N° 33-2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agence nationale du sport est un levier pour accompagner les politiques publiques et porter les projets en matière de sport pour tous

Ainsi la commune peut solliciter une subvention d'équipement pour réaliser l'aménagement d'un court de tennis

Afin de permettre la pratique du tennis, la commune envisage d'aménagement un court de tennis afin de pouvoir répondre aux demandes des associations de Morancez

La commune propose de solliciter une subvention auprès de l'ANS 2022. si la demande est retenue par l'ANS, le taux de référence peut être de 20 %

Le total de l'opération s'élève à la somme de 100 423 € HT
 Soit 120 507.60 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'ANS pour l'aménagement du court de tennis au taux de référence de 20%

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'aménagement d'un court tennis
- **Décide** de solliciter une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 20% pour l'aménagement du court de tennis
- **Etablit** le plan de financement comme suit

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTIONS		AUTOFINANCEMENT
		Organismes	Montant	
Aménagement court de tennis	100 423 €	ANS 20% DETR 20% FDI 30%	20 085 € 20 085 € 30 127 €	
total	100 423 €		70 297 €	30 126 €

Le début du chantier aura lieu dans le second trimestre voire semestre 2022

Les travaux débiteront après avis attributif de subvention

- **Dit** que des crédits seront inscrits au budget commune 2022
- **Autorise** M Le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de MORANCEZ de la séance du 9 septembre 2021
--

- 23/2021- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/05/2021
- 24/2021 Passage à la comptabilité M 57
- 25/2021 Vote des subvention association « les Scarabées »
- 26/2021- Vote des subventions association « Foot les bords de l'Eure »
- 27/2021- Droit de place marché nocturne
- 28/2021- Tarif location salle Baire pour stage d'été
- 29/2021 Décision modificative 1-2021
- 30/2021 Demande de subvention au titre du FDI 2022 pour équipement sportif : courts de tennis
- 31/2021 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour équipement sportif : courts de tennis
- 32/2021 Demande de subvention au titre du Fonds de Concours pour l'équipement sportif : courts de tennis
- 33/2021 Demande de subvention auprès de l'ANS pour aménagement courts de tennis

La secrétaire de séance

Mme Dominique CROSNIER



le Maire

M Gérard BESNARD

